



Qui paie les factures lors d'une separation ?

Par **fanny449**, le **18/11/2013** à **15:42**

Bonjour,

Mon ami c'est séparé de son ex au mois de juin. Elle l'a mis à la porte car il lui a annoncé qu'il mettrait un terme à leur relation de 9 ans et un enfant.

Elle a quitté le logement qu'ils avaient en commun a aout.

Il a payé la facture d'eau, les factures ERDF, les factures téléphones, les impots. Il rembourse, apres le l'huissier, le credit qu'ils ont acquis ensemble pour l'achat d'un appartement. Elle lui interdit de voir sa fille, de lui parler (elle a monté la tete à sa fille).

Il veut prendre un avocat pour avoir un droit de visite. Mais comment faire pour les factures ?

Ce n'est pas à lui de les assumer seul ? Peut on demander à l'huissier de reclamer la moitié apres de Mr et l'autre moitié apres de Mme ? Comment peut il faire pour voir sa fille avant de passer devant le JAF ?